

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-059

Objet : Convention d'assistance juridique pour le service ADS

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU les besoins d'assistance juridique pour le service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) ;

CONSIDERANT la convention d'assistance juridique jointe en annexe, définissant la mission et le mode de rémunération de l'avocat ;

- DECIDE de signer la convention d'assistance juridique avec Maître David-André CAMOUS.
- PRECISE que cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2024.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 28 mai 2024

Publiée le **29 MAI 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 28 mai 2024.

Le Président
de la Communauté de communes


Jean-Louis GUYADER

